

04 avr 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 04/04/03](#)

Convention avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le racisme

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé la convention 2003 conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le racisme.

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé la convention 2003 conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le racisme.

Le contenu du projet de convention 2003 a pour objet la mise à disposition par le Centre de son expertise au bénéfice du SPF Intérieur, et plus particulièrement de la DG Politique de Sécurité et de Prévention. L'expertise du Centre portera principalement sur les situations pour lesquelles un contexte multiculturel ou de discrimination est déterminant. Une convention identique est conclue chaque année depuis 1996. Le montant global de la convention s'élève à 118.000 euros à imputer au budget du SPF Intérieur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe